



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2007/L.7
14 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 14 a) à d) de l'ordre du jour
Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales
Treizième session de la Conférence des Parties
Troisième session de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Séries de sessions futures
Organisations participant en qualité d'observateurs
au processus découlant de la Convention

**Dispositions à prendre en vue des réunions
intergouvernementales**

Projet de conclusions proposé par la présidence

A. Treizième session de la Conférence des Parties

**B. Troisième session de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a remercié le Gouvernement indonésien de son offre généreuse d'accueillir la treizième session de la Conférence des Parties et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Il a pris note avec satisfaction des préparatifs engagés par le Gouvernement indonésien et le secrétariat en vue de la convocation de ces deux sessions au Centre international de conférence situé à Nusa Dua, sur l'île de Bali, du 3 au 14 décembre 2007. Le SBI a aussi noté que des investissements supplémentaires dans les infrastructures seront nécessaires pour la tenue de ces sessions et a accueilli avec satisfaction la décision prise par le Gouvernement indonésien de construire des structures temporaires et de fournir les services complémentaires requis dans des délais adéquats.

2. Le SBI a demandé au secrétariat de prendre note des vues exprimées par les Parties sur les éléments qui pourraient figurer dans les ordres du jour provisoires de la treizième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la CMP.

3. Le SBI est convenu que la réunion de haut niveau de la treizième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la CMP à laquelle participeront les ministres et autres chefs de délégation se tiendrait du 12 au 14 décembre 2007. Il a aussi recommandé que les déclarations nationales constituent la modalité d'échange de vues entre les ministres et les autres chefs de délégation aux séances communes de la réunion de haut niveau de la Conférence des Parties et de la CMP. Il a en outre recommandé que la réunion de haut niveau comprenne une présentation par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de son quatrième rapport d'évaluation.

4. Le SBI a recommandé que l'examen général proposé de la série de sessions figurant dans le document FCCC/SBI/2007/9 serve de base à la planification et à l'organisation de la treizième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la CMP et a fait observer que certaines modifications pourraient être nécessaires pour assurer le bon déroulement de la session. Le SBI a invité le Bureau de la douzième session de la Conférence des Parties à arrêter les derniers détails des dispositions à prendre pour la treizième session de la Conférence des Parties et la troisième session de la CMP, y compris des dispositions concernant la réunion de haut niveau, en collaboration avec le Président désigné de la treizième session de la Conférence des Parties et le secrétariat.

C. Futures séries de sessions

5. Le SBI a remercié le Gouvernement autrichien de son offre d'accueillir à l'Austria Centre de Vienne les réunions intersessions du quatrième atelier au titre du dialogue sur la coopération à long terme pour faire face aux changements climatiques en renforçant l'application de la Convention et la quatrième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Le SBI a noté que les réunions intersessions se tiendraient du 27 au 31 août 2007.

6. Le SBI a remercié le Gouvernement polonais de son offre d'accueillir la quatorzième session de la Conférence des Parties et la quatrième session de la CMP. Il a pris note des informations fournies par le secrétariat sur sa mission d'enquête en Pologne et a recommandé un projet de décision à ce sujet pour adoption par la Conférence des Parties à sa treizième session (voir le texte du projet de décision dans le document FCCC/SBI/2007/L.7/Add.1).

7. Le SBI a remercié le Gouvernement danois de son offre d'accueillir la quinzième session de la Conférence des Parties et la cinquième session de la CMP et a recommandé un projet de décision à ce sujet pour adoption par la Conférence des Parties à sa treizième session (voir le texte du projet de décision est publié dans le document FCCC/SBI/2007/L.7/Add.1).

8. Le SBI a recommandé à la Conférence des Parties de décider, à sa treizième session, de tenir les deux séries de sessions de 2012 du 14 au 25 mai et du 26 novembre au 7 décembre.

D. Organisations participant en qualité d'observateurs au processus découlant de la Convention

9. Le SBI a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2007/9 et a demandé au secrétariat de suivre et d'intégrer dans ses pratiques actuelles toute évolution pertinente des bonnes pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies de manière à continuer d'intensifier la participation des organisations admises en qualité d'observateurs. Il lui a aussi demandé de lui rendre compte à ce sujet à une date appropriée, au plus tard à sa trentième session (juin 2009).
